RAYONNER AU CANADA:

Traduction

La composante **Traduction** du programme *Rayonner au Canada* finance des activités liées à la traduction, en français, en anglais, dans une langue autochtone (des Premières Nations, inuite ou métisse), en langue des signes québécoise (LSQ), en langue des signes américaine (ASL) ou dans toute autre langue des signes régionale canadienne ou autochtone, d’[œuvres littéraires](http://conseildesarts.ca/glossaire/oeuvres-litteraires) ou d’[œuvres dramatiques](http://conseildesarts.ca/glossaire/oeuvres-dramatiques) destinées à une publication ou à une présentation au Canada. En cas de traduction en langue des signes, la langue des signes doit être l’une des langues de la présentation.

Pour la traduction d’œuvres littéraires : le Conseil des arts du Canada administre le Programme national de traduction pour l’édition du livre au nom du ministère du Patrimoine canadien et nous reconnaissons l’appui financier du gouvernement du Canada.

Vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande](https://conseildesarts.ca/financement/aide-supplementaire), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera dans le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* un artiste des Premières Nations, des Inuit ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention** – [projet](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date(s) limite(s) et annonce des résultats** – Consultez la page [Dates limites et annonce des résultats](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites).

**Montant de la subvention** – Une contribution pouvant atteindre 25 000 $ par traduction, en plus d’un supplément annuel pour des coûts ciblés. (voir **Dépenses – Qu’est-ce qui est admissible?**)

**Limites pour les demandes** – Vous pouvez recevoir jusqu’à 8 subventions de traduction par année (du 1er janvier au 31 décembre).

# Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [portail](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

Candidats – Qui peut soumettre une demande?Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont :

* les éditeurs littéraires
* les groupes et collectifs de théâtre ou multidisciplinaires
* les compagnies de théâtre et les organismes dramaturgiques
* les organismes multidisciplinaires
* les groupes ou collectifs des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* les organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* les organismes artistiques axés sur la pratique des artistes sourds ou handicapés
* les groupes ou collectifs axés sur la pratique d’artistes sourds ou handicapés

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil des arts.

Pour être admissibles, les organismes littéraires, à l’exception des éditeurs autochtones, doivent actuellement bénéficier d’une subvention de base de la composante *Éditeurs littéraires* du programme *Appuyer la pratique artistique*.

# Activités – Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

Votre demande peut comprendre plus d’un projet de :

* traduction vers le français, l’anglais ou une langue autochtone (des Premières Nations, des Inuit et des Métis), de [l’œuvre littéraire](https://conseildesarts.ca/glossaire/oeuvres-litteraires) d’un écrivain canadien, destinée à la publication
* traduction et surtitrage vers le français, l’anglais ou une langue autochtone (des Premières Nations, des Inuit et des Métis), de l’[œuvre dramatique](https://conseildesarts.ca/glossaire/oeuvres-dramatiques) d’un écrivain canadien, destinée à une présentation au Canada
* traduction de l’œuvre dramatique d’un écrivain canadien en langue des signes québécoise (LSQ); en langue des signes américaine (ASL), ou dans toute autre langue des signes régionale ou autochtone pour une présentation au Canada.

De plus, les éditeurs littéraires peuvent soumettre une demande de supplément annuel par année pour les frais de lecture, la révision bilingue ou les dépenses promotionnelles; et les candidats à la traduction en langue des signes peuvent demander un supplément annuel pour la documentation vidéo de l’œuvre ou des œuvres traduites.

**Vous ne pouvez pas présenter de demande concernant** des activités qui se dérouleront avant la date limite, celles financées par une autre subvention du Conseil des arts, ou celles qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

# Dépenses – Qu’est-ce qui est admissible?

* Les coûts liés à la traduction et au surtitrage, selon les [tarifs de traduction standards dans votre région](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/rayonner-au-canada/traduction).
* Les montants demandés par les éditeurs littéraires seulement pour le supplément annuel, y compris :
  + jusqu’à 1 500 $ par année pour les frais de lecture de manuscrits (par un lecteur pigiste professionnel)
  + jusqu’à 2 500 $ par année pour une révision bilingue (par un réviseur pigiste professionnel)
  + jusqu’à 2 000 $ par titre (maximum de 8 titres) pour les dépenses de promotion de traductions publiées à l’aide d’une subvention de cette composante
* Supplément annuel pour les traductions en langue des signes seulement :
* Jusqu’à 2 500 $ par titre pour les dépenses de documentation vidéo pour les œuvres traduites soutenues par cette composante.

Les coûts promotionnels standards, comme des catalogues ou listes pour infolettres et pages web ne sont **pas** admissibles.

# Évaluation – Comment se prennent les décisions?

Votre demande à la composante **Traduction**du programme *Rayonner au Canada,*sera évaluée à l'interne selon les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

**Impact 50 %** (note minimale de 35 sur 50)Résultats escomptés du projet :

* profil rehaussé de l’œuvre ou de l’écrivain
* création de nouveaux débouchés

**Mérite artistique 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

* Qualité reconnue de l’œuvre à traduire

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Votre capacité et votre expérience pour entreprendre le projet
* La capacité et l'expérience du traducteur pour entreprendre le projet

# Renseignements requis et documentation d’appui – Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre projet et ses résultats escomptés
* votre budget
* votre demande de supplément annuel et sa justification (le cas échéant)

Vous devrez également soumettre :

* un exemplaire original du livre, de la pièce ou du scénario de la vidéo (si vous le soumettez par la poste, le cachet postal doit indiquer une date d’envoi respectant la date limite du concours)
* une notice biographique du traducteur (si vous ne l’avez pas déjà jointe à une demande précédente)
* dans le cas d’œuvres littéraires :
  + une copie signée du contrat vous liant à l’éditeur, à l’écrivain, à l’agent littéraire ou au détenteur des droits de traduction

une copie signée du contrat vous liant au traducteur

* dans le cas d’une pièce de théâtre :

une copie signée de la lettre d’engagement entre vous et le dramaturge, indiquant que ce dernier approuve le choix de traducteur

* + une copie signée de la lettre d’engagement entre vous et le traducteur

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez remplir le formulaire d’acceptation de la subvention au complet avant de recevoir votre subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [ici](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

# Coordonnées

Avant de présenter une première demande dans cette composante, nous vous suggérons de parler à un [agent de programme du Conseil des arts](mailto:rayonneraucanada@conseildesarts.ca) au moins 2 semaines avant la date limite.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

**\*** = requis

## Description de la demande de subvention

1. **Nom de la subvention** (environ 10 mots)**\***

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.\***
2. **Résumez votre projet en une seule phrase. Si possible, servez-vous de la formule Langue de traduction, écrivain et titre de l’œuvre** (environ 25 mots)**\***

Par exemple :

« Pour la traduction en anglais de l’œuvre de Pierre Untel intitulée Titre de l’œuvre. »

OU

« Pour la traduction en anglais de l’œuvre de Pierre Untel intitulée Titre de l’œuvre avec le supplément annuel. »

Le Conseil des arts utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. **Date prévue de la fin du projet\***
2. **Détails à propos de la traduction :\***

🞏 Titre de l’œuvre

🞏 Auteur canadien

🞏 Traducteur

🞏 Langue de traduction

🞏 Éditeur original

1. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)**\***

Quelques exemples : poésie, théâtre jeune publics, essais.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Pourquoi avez-vous choisi de traduire cette œuvre ou ces œuvres dans une autre langue? Comment s’inscrit-elle ou s’inscrivent-elles dans votre stratégie éditoriale ou votre vision artistique? Donnez plus de renseignements sur les prix ou les succès critiques remportés par l’œuvre ou les œuvres originales.** (environ 1500 mots)**\***
2. **S’il s’agit d’œuvre(s) littéraire(s), indiquez la (ou les) date(s) de publication approximative(s). Dans le cas d’œuvre(s) dramatique(s), indiquez où et quand la (ou les) présentation(s) ou lecture(s) aura (auront) lieu.** (environ 100 mots)**\***
3. **Décrivez comment ce projet:** (environ 250 mots)**\***

* développera et rehaussera le profil de l'œuvre ou de l'écrivain
* créera de nouveaux débouchés.

1. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas été mentionnés dans vos réponses aux questions précédentes.

**Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités.** (environ 100 mots, 650 caractères)

**S’il y a lieu, comment comptez-vous garantir des conditions de travail sécuritaires aux artistes et aux autres personnes qui participent au projet?** (environ 100 mots, 650 caractères)

## Pour les éditeurs littéraires - supplément annuel

Vous pouvez présenter une demande de Supplément annuel par année civile.

1. **Demandez-vous un soutien pour des frais de lecture de manuscrit?\***

🞏 non

🞏 oui

1. **Si oui, fournissez des détails (y compris les titres et les écrivains des œuvres).** (environ 250 mots)
2. **Demandez-vous un soutien pour la révision bilingue?\***

🞏 non

🞏 oui

1. **Si oui, fournissez des détails (y compris les titres et les écrivains des œuvres).** (environ 250 mots)
2. **Demandez-vous un soutien pour la promotion des œuvres traduites qui ont obtenu le soutien du Conseil des arts ou qui font partie de cette demande (jusqu’à 8)?\***

**🞏 non**

**🞏 oui**

1. **Si oui, fournissez des détails (y compris les titres et les écrivains des œuvres). De plus, présentez vos plans de promotion des œuvres traduites.** (environ 500 mots)

## Budget

1. **Complétez le document Budget.\***
2. **Montant demandé pour la traduction\***

Le montant de la subvention est basé sur les [tarifs de traduction standards](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/rayonner-a-l-international/traduction) dans votre région, jusqu’à concurrence de 25 000 $ par traduction.

Ce montant doit correspondre à celui que vous avez indiqué dans votre budget complété. N’inscrivez pas de dépenses non admissibles dans le cadre de cette composante.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

## Pour les éditeurs littéraires seulement – Supplément annuel

1. **Fournissez une ventilation du montant total demandé pour le Supplément annuel :**

* Supplément pour frais de lecture (d’un lecteur pigiste professionnel, jusqu’à concurrence de 1 500 $)
* Supplément pour frais de révision bilingue (d’un réviseur pigiste professionnel, jusqu’à concurrence de 2 500 $)
* Supplément pour promotion (jusqu’à concurrence de 2 000 $ par titre)

1. **Total du montant demandé pour le Supplément annuel**

Vous pouvez présenter une seule demande de Supplément annuel par année civile.

Ce montant doit correspondre à la somme des montants que vous avez inscrits à la question 21.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

**Pour les traductions en langue des signes seulement – Supplément annuel**

1. **Fournissez une ventilation de votre demande**

* Pour les frais de documentation vidéo d'une ou plusieurs œuvres traduites (jusqu'à 2 500 $ par titre)

1. Montant total demandé**\***

## Documents requis

1. **Joignez un des documents suivants :\***

* **s’il s’agit d’une œuvre littéraire,** une copie signée du contrat vous liant à l’éditeur, à l’écrivain, à l’agent littéraire ou au détenteur des droits de traduction
* **dans le cas d’une œuvre dramatique,** une copie signée de la lettre d’entente entre vous et le dramaturge qui confirme que celui-ci approuve le choix du traducteur

1. **Joignez un des documents suivants :\***

* **s’il s’agit d’une œuvre littéraire,** une copie signée du contrat avec le traducteur
* **dans le cas d’une œuvre dramatique,** une copie signée de la lettre d’entente entre vous et le traducteur

1. **Joignez une biographie récente du traducteur\***

## Documentation d’appui

1. **Vous devez fournir un exemplaire original du livre, de la pièce ou du scénario de la vidéo.**

* Je joins une version électronique
* J’envoie un exemplaire imprimé par la poste

La documentation d’appui soumise en format numérique sera conservée avec votre demande jusqu’à ce qu’elle soit supprimée en vertu de la politique de conservation du Conseil des arts du Canada. Conformément aux lois sur le droit d’auteur et à la politique de conservation du Conseil des arts du Canada, la documentation d’appui imprimée sera remise sous forme de don.